

DECISION

N° 2025/293/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de passer un contrat avec le Prestataire **Joseph DHEDIN** – 133, de Javel – 75015 Paris. Pour le concert « *Invitation à la danse Dvorak, Piazzolla, Ravel, et Fauré* » qui aura lieu **le dimanche 16 novembre 2025 à 20h00 au Théâtre du Château.**

D E C I D E :

Article 1^{er} : Un contrat est signé avec le Prestataire **Joseph DHEDIN** – 133, de Javel – 75015 Paris. Pour le concert « *Invitation à la danse Dvorak, Piazzolla, Ravel, et Fauré* » qui aura lieu **le dimanche 16 novembre 2025 à 20h00 au Théâtre du Château.**

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1050,00 € TTC, à cette somme s'ajoute 300 € de frais de déplacement.
Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délai de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

La Commune prendra également en charge :

- L'hébergement, les repas du dimanche 16 novembre 2025.
- Le catering et le petit-déjeuner
- La SACEM

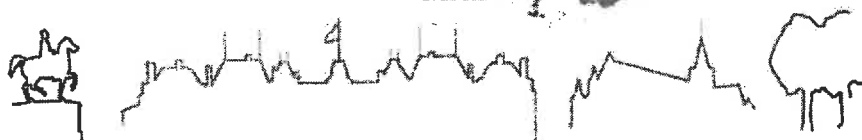
Article 3 : Monsieur le Trésorier et Madame la Directrice Générale de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt-huit octobre deux mil vingt-cinq.

Le Maire de la Ville d'Eu,

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

Michel BARBER



Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le

ID : 076-217602556-20251028-2025293DEC-CC

